

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2013

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Catherine GRATON, Christophe CHENE, Jean-Michel ABLINE, Denis CHARRON, André EMERIAU, Jean-Pierre PASQUIER.

Absents excusés : Olivier SIELLER, Joëlle CHAPIN, Fabienne COLAS.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2013

Aucune observation n'est émise.

2) INTERCOMMUNALITÉ

➤ Compte rendu sommaire des Commissions Intercommunales

* Commission voirie

Lors de la commission voirie intercommunale, il a été question des travaux en cours, dont l'élagage qui doit avoir lieu semaine 48 ou 49. La commission voirie doit également prévoir une date pour établir le programme voirie 2014.

➤ Personnel Communal

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir aux heures complémentaires et supplémentaires en cas de besoin. DCM n° 1310-02.

3) URBANISME – VOIRIE - ASSAINISSEMENT

➤ DIA

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les biens ci-dessous :

- Parcelle A n° 2458 - superficie 393 m² - 10 rue des Acacias
- Parcelle A n° 2457 - superficie 387 m² - 10 bis rue des Acacias

➤ Zone Saint Michel

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une parcelle de jardin supplémentaire, d'une superficie de 113 m², au prix de 3.50 € le m², soit un total de 395.50 €. Précise que les frais de notaire seront à charge de la commune. Cela permettra au projet d'habitat intergénérationnel de s'étendre un peu plus. DCM n° 1310-03.

➤ Zone du Petit Pin – Bien sans maître

La procédure du bien sans maître situé dans la zone du Petit Pin arrive à terme puisque personne ne s'est manifesté dans les 6 mois sur ce bien.

Le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'articles 713 du Code Civil et de l'article L 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques pour pouvoir donner suite à un projet d'urbanisme dans ce secteur du « Petit Pin », décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur, confie à Monsieur le Maire le soin de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires, autorise Monsieur le Maire à acquitter les frais d'enregistrement de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître BELLEVRE, notaire à Montrevault. DCM n° 1310-04.

➤ Propriété 10 rue de Bretagne

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la propriété 10 rue de Bretagne, cadastrée A 1321 et 1679. Précise que les frais de notaire seront à charge de la commune. DCM n° 1310-05.

➤ Etude préalable d'assainissement collectif

Une étude préalable d'assainissement collectif a été demandée à trois bureaux d'études, afin de raccorder trois villages à la station d'épuration (La Roche Poigné, Le Chêne Percé et La Plissonnière), ainsi que la suppression du poste de relèvement du Clos Pinard.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude préalable d'assainissement collectif pour les villages cités ci-dessus, à la société HYDRATOP pour un montant de 2 250 € HT. DCM n° 1310-06.

➤ Lotissement « Les Jardins de la Fontaine »

Suite à un réexamen le permis d'aménager du lotissement a été accordé le 10 octobre 2013, il répond désormais aux normes du SCoT, notamment sur la densité de 14 logements par hectare.

4) BATIMENTS

➤ Mairie

Les menuiseries extérieures de la Mairie ont été changées au mois de septembre pour la partie arrière de la Mairie. Les travaux de remplacement de la chaudière sont en cours actuellement.

➤ Salle Communale

Des travaux vont être effectués par les services techniques pour mettre l'une des toilettes de la salle communale en hors gel, ainsi cette toilette pourra être utilisée toute l'année.

5) FINANCES

➤ Subvention à Familles Rurales

Le circuit Ballad'Image passe à la projection numérique à partir d'octobre 2013. La Fédération Départementale Familles Rurales souhaite répercuter le coût de l'investissement sur les associations utilisatrice. La participation est évaluée à 0.25 € par habitant et par an. Aujourd'hui l'association Familles Rurales de Saint Rémy en Mauges ne peut supporter une telle charge et s'interroge sur le maintien de ce service culturel de proximité.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 250 € à Familles Rurales pour le maintien de ce service. DCM n° 1310-07.

➤ Participation école publique du Fuilet – 2011/2012

Comme chaque année l'école publique du Fuilet demande une participation financière pour les élèves de St Rémy qui sont dans leur école, pour 10 élèves de primaire et maternelle. Le montant de la participation s'élève à 4 807.35 €.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la participation pour les élèves scolarisés dans l'école publique du Fuilet. DCM n° 1310-08.

➤ Décision Modificative au Budget 2013

Cotisations sur les indemnités des Elus – En raison d'une réforme en faveur d'un véritable « statut de l'Elu », les cotisations sont augmentées avec effet rétroactif. Le service finances de Montrevault Communauté annonce une augmentation de 4 200 à 5 000 € par commune pour l'année.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à cette décision modificative, cette somme sera prélevée dans l'enveloppe pour imprévu. DCM n° 1310-09.

➤ Tarifs 2013/2014 – Allocations vacances et séjours linguistiques

Comme chaque année il convient de revoir les tarifs pour les allocations vacances et séjours linguistiques.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour les allocations vacances et séjours linguistiques pour 2013/2014. DCM n° 1310-11.

6) AFFAIRES DIVERSES

➤ Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 novembre 2013. Depuis 2011 il a été décidé de fixer un tarif identique à tous les convives.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 7.75 € par convive pour l'année 2013. DCM n° 1310-12.

Comme chaque année la commission sociale a souhaité inviter les jeunes de 13 et/ou 14 ans à venir effectuer le service du repas afin de maintenir le lien entre les générations. La commission souhaite malgré tout indemniser ces jeunes pour le service rendu.

Le Conseil Municipal accepte de verser une somme à chacun des jeunes pour le service rendu. DCM n° 1310-13.

➤ Cimetière

Pour la mise à jour du cimetière il paraît souhaitable qu'avant tout engagement de formalités, le Conseil Municipal donne son accord sur l'opportunité ou non d'engager la procédure de reprise de concessions, pour les concessions abandonnées ou échues.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager une procédure de reprise de concessions abandonnées ou échues. DCM n° 1310-14. (Pour toutes précisions n'hésitez pas à contacter la Mairie)

➤ Elections Municipales 2014

Une réunion d'information, destinée aux habitants de Saint Rémy en Mauges, a été fixée au vendredi 8 novembre 2013 à 20 H à la salle polyvalente du Souchay. Il ajoute qu'un courrier va être distribué à chaque foyer Rémygeois pour informer les habitants de cette réunion.

➤ **Prochain Conseil Municipal** jeudi 14 novembre 2013 à 20H15.

Affiché le 24 octobre 2013.